

République Algérienne Démocratique et Populaire

*Commission Nationale Consultative
de Promotion et de Protection
des Droits de l'Homme*



R.M.

**RAPPORT SUR LA VISITE
DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS**



2008/2009

MD 1074

041032
(1)

**COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
DE PROMOTION ET DE PROTECTION
DES DROITS DE L'HOMME**

**RAPPORT SUR LA VISITE DES
ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS**

2008/2009

IV- Recommandations :	47
- S'agissant du service des urgences :	47
- S'agissant des conditions socioprofessionnelles du personnel médical et paramédical :	49
- S'agissant des conditions d'hospitalisation :	51
- S'agissant de la prise en charge des malades hospitalisés :	52
- S'agissant de la restauration des malades :	52
- S'agissant des gardes malades :	53
- S'agissant des visites aux malades :	53
- S'agissant des établissements de santé mentale :	53
- S'agissant des pharmacies :	54
- S'agissant des déchets hospitaliers à risques infectieux :	55
-S'agissant des spécialités des CHU et des établissements hospitaliers spécialisés :	56
- S'agissant des salles de soins :	56
- S'agissant du plateau technique :	57
- S'agissant des laboratoires :	57
- S'agissant de l'hygiène :	58
-S'agissant de l'entretien des infrastructures et des équipements.....	58
- S'agissant des cuisines :	59
- S'agissant des personnels de cuisine :	59
V – Recommandations particulières :	63
Conclusion :	107